02/12/2022 12:49 AIR - Véhicule

BMW Group - AIR: 2022-12-02 / 12:48

Concessionnaire: 32711/06

Modèle: M3

Numéro d'identification du véhicule: WBSWD91070PY32582

Code de développement: E92

Clé de type: WD91 Type maître: WD91

Véhicule

BMW M3, 309kW WBSWD91070PY32582



Code de développement Couleur Niveau d'intégration réel Début de la garantie constructeur

alpinweiss 3 E89X-08-09-515 22 février 2008

Blocage de livraison



Des campagnes techniques sont présentes.

Campagnes techniques

Etat	N° d'action	Description	Réservation
Ouvert	10061830400	Contrôler la connexion de l'étage de sortie de la soufflante et si néc., la reprendre (partie II) Blocage de livraison	
		N° de campagne locale:	

Informations spécifiques

Il n'y a pas d'actions/de campagnes.

Diagnostic en direct



1 Il n'existe pas de solutions maintenance pour le diagnostic en direct.



Contrats de service

Aucun contrat BSI disponible

Informations sur les défauts Atelier/consultation de Service

Aucune information sur les défauts n'est disponible.

Carte de navigation

Remarque: La carte installée n'a pas pu être déterminée.

Remarque: Aucune carte gratuite n'est disponible pour ce véhicule.

Détails du véhicule

02/12/2022 12:49 AIR - Véhicule

Type de véhicule Véhicule de tourisme

Marque BMW

Modèle M3

Carrosserie COUPE

Numéro d'identification du véhicule (7 derniers

caractères)

PY32582

Numéro d'identification du véhicule

(17 caractères)

WBSWD91070PY32582

Code de développement E92

Direction LL

Moteur S65

Numéro de moteur 20664209

Post-traitement des gaz d'échappement EURO 4

Boîte de vitesses MECH

Numéro de boîte de vitesses 0001817AAI

Numéro de série de la headunit Aucune headunit ne peut être déterminée.

Système propulseur HECK

Niveau d'intégration usine E89X-08-03-520

Date de production 12 févr. 2008

Usine de production Regensburg

Date de livraison 4 avr. 2008

Concessionnaire livreur Fuhrpark, München, DE

Version pays EUR

Code peinture 300

Code garnitures NDSW

Clé de type WD91

Type de base WD91

Type maître WD91

Options

Équipements optionnels départ usine:

01CB Etendue des mesures CO2

01CD Brake Energy Regeneration

0223 Contrôle électronique des amortisseurs

02MD M Drive

02MK Boîte m double embrayage avec drivelogic

02MT Jante M à doubles rayons (Styl. 220)

0313 Rétroviseur extérieur rabattable

0423 Tapis de sol Velours

0428 Triangle signalisation et kit de secours

0431 Rétroviseur intérieur jour/nuit automat.

0441 Kit fumeur

0459 Disp. réglage siège électr. avec mémoire

0464 Sac à skis

Equipement optionnel monté ultérieurement:

Ce véhicule n'a aucun post-équipement.

02/12/2022 12:49 AIR - Véhicule

0490 Réglage largeur dossier de siège

0494 Chauffage de siège conducteur/passager

04AE Accoudoir central avant coulissant

04MY Bag. intér. cuir structure carbone noir

0502 Lave-projecteurs

0508 Système d'aide au stationnement (PDC)

0521 Détecteur de pluie

0522 Phare xénon

0524 Projecteurs directionnels autoadaptatifs

0534 Climatiseur automatique

0540 Régulateur de vitesse

0548 Tachymètre kilométrique

0563 Kit éclairage

0609 Système de navigation Professional

0612 BMW Assist

0616 BMW Online

0620 Système de commande vocale

0633 Préparation portable Business

06AA BMW TeleServices

06AB Commande système "TeleService"

06FL Port USB/audio

0752 Système audio High End Individual

0760 Poli brillant Shadow line

0775 Pavillon anthracite

07SP Navi Professional/prééquip. Bluetooth

0801 Version Allemagne

0851 Langue allemand

0863 Liste des concessionnaires Europe

0879 Documentation de bord allemand

0902 Inspection spéciale générale

A080 Batterie AGM 80 Ah

Historiques du véhicule

Concessionnaire Vue d'ensemble Date Type Kilométrage 30/05/2012 Clé 43136 km 04909 Clé 0 **FOURNIER** S.A.S., LES **ULIS CEDEX B** 29/05/2012 Clé 43124 km 04909 Clé 0 **FOURNIER** S.A.S., LES ULIS CEDEX B 29/05/2012 Maintenance 43136 km 04909 Manuel **FOURNIER** S.A.S., LES **ULIS CEDEX B**

02/12/2022 12:49 AIR - Véhicule



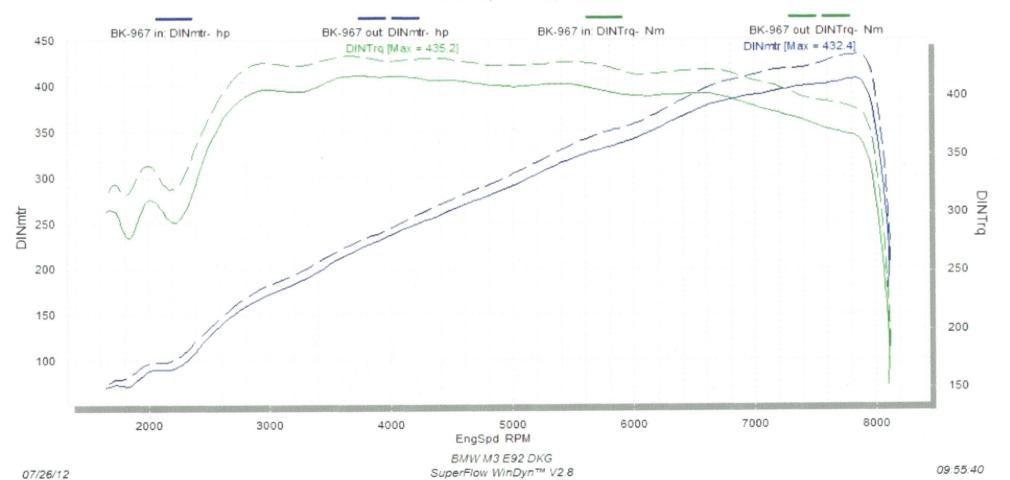








www.dmperformance.fr BK-967 in, BK-967 out,





AUTO'JANT Depuis Janvier 2014 Page facebook: Auto'jant Rénovation de jante automobile

1/3 avenue Ferdinand de Lesseps

91420 MORANGIS TEL: 01.64.48.93.91

Email: autojant@gmail.com

Siret 79799095900018 RCS EVRY APE 4520A

TVA Intra : FR85797990959 Eurl au capital de 1000 €

FACTURE N° 7446		446	N° Client : 90004075 TVA intra. :	
N° Ordre :	7896	Date	: 19/10/2021	Règlement: A RECEPTION DE FACTURE
Véhicule				
Immatriculation	:			Kilométrage :
Marque	:			Mise en circulation :
Modèle	:			Puissance :
Type mine	:			Couleur :
N° de série	1			Peinture :
Travaux	· -			

Référence		Désignation	Qte/Tps	Prix unit.	Montant H.T. T
PP	Jantes BMW 19 pouces - Alu noire Rénovation + peinture		4,00	80,00	320,00 1

AUTO'JANT VOUS REMERCIE DE VOTRE CONFIANCE

Libellé	Base H.T.	Tva	Montant Tva	Fournitures	Main d'oeuvre
1 2	320,00	20,00	64,00	320,00	0,00
3				Total H.T.	Total T.V.A
5				320,00	64,00
Port					NET A PAYER
Carburant Huile					384,00

C.G.V: Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral en application de la loi du 12 Mai 1980.Retard de paiement : Pénalités calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur + indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Pas d'escompte pour paiement anticipé.



SASU - MG MOTORSPORT

8, rue Gay Lussac 91380 CHILLY-MAZARIN

Tél: 0987161920

Email:

mgmotorsport@outlook.fr Siret:822 406 864 00014 Code APE: 4520A

R.C.S.:822406864

TVA Intra: FR9322406864

Facture	Date	Date validité	Code Client	TVA Client
F-2019-0550	26-09-2019	26-09-2019	364	

M3 E92 DKG 420cv

55092km PY32582

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	PUTTC	Remise Total HT	Total TTC	Taxe
	- Huile moteur Motorsport 10W60 norme BMW		9,80	12,55	15,06	122,99	147,59	TVA 20%
	- Filtre a huile \$65		1,00	28,79	34,55	28,79	34,55	TVA 20%
	- Plaquette AR BMW		1,00	164,62	197,54	164,62	197,54	TVA 20%
	- Temoin de frein		1,00	25,39	30,47	25,39	30,47	TVA 20%
	- Carter d' huile DKG crépine		1,00	140,42	168,50	140,42	168,50	TVA 20%
	- Filtre a huile DKG		1,00	71,05	85,26	71,05	85,26	TVA 20%
	- Kit réparation Filtre boite DKG interne		1,00	55,26	66,31	55,26	66,31	TVA 20%
	- Huile DCF1+ BMW DKG		8,00	23,33	28,00	186,64	223,97	TVA 20%
	- Refection joint de nez de pont AR avec huile de pont 75w140 motorsport		1,00	380,00	456,00	380,00	456,00	TVA 20%
	- Controle et réglage géo train avant et arriere		1,00	135,00	162,00	135,00	162,00	TVA 20%
	- Controle technique		1,00	66,50	79,80	66,50	79,80	TVA 20%
	- Forfait Mo révison et vidange DKG		3,00	90,00	108,00	270,00	324,00	TVA 20%
	- Remplacement liquide frein		1,00	60,00	72,00	60,00	72,00	TVA 20%

Mode de règlement : Carte bancaire

Echéance de paiement: 26-09-2019

Règlement(s)/Acompte(s):



Total HT : 1 706,66€

TVA : TVA 20% 1 706,66€ 341,33€

Total TTC : 2 047,99€
Règlements : 0,00€
Net à payer : 2 047,99€

Net à payer :deux mille quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes



Facture N°

Date 20/07/2012

Client 1125

S.A.R.L. DM PERFORMANCE 25 RUE DU CHEMIN VERT

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél : 0134846477
Fax : 0130463561
Capital : 7 600 Euros

R.C.S. VERSAILLES
SIRET 503726820

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-FB536/08	BMC BMW M3 E9X	1,000	71,07			71,07	1
							78

Code Base HT		Base HT Taux TVA	
1	71,07	19,60	13,93

Total HT	71,07
Net HT	71,07
Total TVA	13,93
Total TTC	85,00
NET A PAYER	85,00

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique.La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmperformance.fr

Page Facebook: dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%



Devis N° DED111 Date 03/07/2012

Client 1125

S.A.R.L. DM PERFORMANCE

25 RUE DU CHEMIN VERT

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél :

: 0134846477

Capital

0130463561

R.C.S.

: 7 600 Euros

SIRET :

: VERSAILLES : 503726820

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-BBSCHR-B	Jante BBS CH-R Black 9x19	2,000	400,00			800,00	1
DM-CHR-B10.5	Jante BBS CH-R Black 10.5x19	2,000	400,00			800,00	1
	Pneu Michelin Pilot Super Sport 255/35 R 19 XL 96 Y	2,000	259,20			518,39	1
	Pneu Michelin Pilot Super Sport 275/30 R19 XL 96 Y Montage Equilibrage Pneumatique Offert	2,000	284,28			568,56	1
DM-HR2075725	Elargisseurs de Voie HR EP10	1,000	80,18			80,18	1
DM-HR1075725	Elargisseurs de Voie HR EP5	1,000	52,34			52,34	1
DM-FB536/08	BMCBMWM3E9X	1,000	71,07			71,07	1
				- 27			

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	
1	2 890,55	19,60	566,55	

NET A PAYER	3 457,10
Total TTC	3 457,10
Total TVA	566,55
Net HT	2 890,55
Total HT	2 890,55

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique.La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmperformance.fr

Page Facebook: dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservors la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



Commande №
CD0008

Date 28/06/2012

Cl ent

S.A.R.L. DM PERFORMANCE

25 RUE DU CHEMIN VERT

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél

: 0134846477

Fax

: 0130463561

Capital

: 7 600 Euros

R.C.S.

: VERSAILLES

SIRET

503726820

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-ME-BMT/2	Evolution Système AKRAPOVIC M3 E9X	1,000	4 367,66	10,00	436,77	3 930,89	1
	Echappement complet Titane avec 2 Silencieux et catalyseurs 100 cpsi						
ARTO001	Embouts Carbone Reprogrammation sur banc de puissance BMW M3 E92	1,000	752,51	10,00	75,25	677,26	1
/IO-MECA	Main d'oeuvre Montage Ligne Akrapovic	3,000	70,00			210,00	1
			-				

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	4 818,15	19,60	944,36

NET A PAYER	3 462,51
Acompte	2 300,00
Total TTC	5 762,51
Total TVA	944,36
Net HT	4 818,15
Total HT	4 818,15

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique.La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet : www.dmperformance.fr

Page Facebook : dm performance

Péralités de retard (taux annuel): 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel): 1,50%

RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).



COLLEGE		A
1	كنت	1
		,

S.A.R.L. DM PERFORMANCE **25 RUE DU CHEMIN VERT**

78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tél

: 0134846477

Fax

: 0130463561

Capital

; 7 600 Euros

R.C.S.

: VERSAILLES

SIRET

503726820

Devis N° **DE0109**

Date 26/06/2012 Client 1125



Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DM-ME-BM/T/2	Evolution Système AKRAPOVIC M3 E9X	1,000	4 367,66	10,00	436,77	3 930,89	1
	Echappement complet Titane avec 2 Silencieux et catalyseurs 100 cpsi						
ART0001	Embouts Tibere as Carbone Reprogrammation sur banc de puissance BMW M3 E92	1,000	752,51	10,00	75,25	677,26	1.
MO-MECA	Main d'oeuvre Montage Ligne Akrapovic	3,000	70,00			210,00	1
*							
		1, 1					

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	4 818,15	19,60	944,36

Total HT	4 818,15
Net HT	4 818,15
Total TVA	944,36
Total TTC	5 762,51
NET A PAYER	5 762,51

Pièces destinées à la compétition. Circulation interdite sur la voie publique.La société DM PERFORMANCE ne peut être responsable de l'utilisation du véhicule ayant subi les transformations et modifications

Retrouvez nous sur Internet: www.dmperformance.fr

Page Facebook: dm performance

Pénalités de retard (taux annuel) : 8,25% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

FOURNIER S.A

SAS au capital de 500 000 Euros RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z N° TVA FR 49 552 029 696

BMW Service



ZA Courtaboeuf Nord 8, avenue du Québec 91951 LES ULIS Cedex B Téléphone: 01 69 07 84 84 Fax: 01 69 07 84 53

54 R.N. 20 91160 BALLAINVILLIERS Téléphone : 01 69 80 94 01 Fax : 01 69 80 94 02

N° Compte Facture client N°

Facture client N°
Date de Facture
Date d'échéance

106170 **FBM21094** 19/06/2012

19/06/2012

6 Magasin BALL.

Conseiller Service: Laurent LE DREFF

OADVESOIGEOBRER ON° de clé :

KM VIN / Num Moteur Marque / Modèle Immatriculation Date mise en ciculation O.R. Kms 2040790 Prix Unit. Montant HT TVA Référence Qté Rem. Désignation EN COMMENTANDE 96,10 02 12137841754 Bobine d'allumage 48,05 2,00 Nous ne servons que des pièces d'origine; Merci de votre confiance Aucune pièce ne sera reprise ni échangée, sauf erreur de notre part. 03 le 19/06/12 VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT Votre Conce sion FOURNIER SA vous remercie de votre visite

Coupon à joindre au réglement

N° Compte : Facture client N°

Date de Facture :

106170 FBM21094 19/06/2012

Date d'échéance : Type de réglement :

19/06/2012 ESP - CHQ - CB

Montant TTC:

114,94€

12 0 1 1	roue con	CE SION I OURIN	ILN SA VUU
Code	% TVA	Base	TVA)
00	0,00%		
01	5,50%	4 30 -	No.
02	19,60%	96,10	18,34
	0,00%	12	and the contract of
04	0,00%	Access to the	
05	19,60%		

Total HT:

TVA:

Montant TTC:

96,10 18,84 **114,94 €**

Page: 1/1

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis en oeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celles-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au moment de la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après

la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles

1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

 correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle :

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L 1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

FOURNIER S.A

SAS au capital de 500 000 Euros RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z N° TVA FR 49 552 029 696

BMW Service



ZA Courtaboeuf Nord 8, avenue du Québec 91951 LES ULISCedex B Téléphone: 01 69 07 84 84 Fax: 01 69 07 84 53

54 R.N. 20 91160 BALLAINVILLIERS Téléphone: 01 69 80 94 01 Fax: 01 69 80 94 02

N° Compte Facture client N° 107849 FUM26359

Date de Facture Date d'échéance 13/06/2012 13/06/2012

Conseiller Service: Jean-Claude DELBEGUE N° de clé: 5 Magasin ULIS KM Marque / Modèle **VIN / Num Moteur** Immatriculation Date mise en ciculation O.R. 1053623 Kms Prix Unit. Référence Désignation Qté Rem. Montant HT TVA 13727838804 1.00 38,94 02 Elément filtre à air 38,94 15,38 02 51910301918 Jeu crayon retoucheur Alpinweiss 3 15,38 1,00 Nous ne servons que des pièces d'origine; Merci de votre confiance Aucune pièce ne sera reprise ni échangée, sauf erreur de notre part. PAYF.

VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT Votre Concession FOURNIER SA vous remercie de votre visite

Coupon à joindre au réglement

N° Compte :

107849

Facture client N°

FUM26359 13/06/2012

Date de Facture : Date d'échéance :

Type de réglement :

13/06/2012 ESP - CHQ - CB

Montant TTC:

64,97€

1	Code	% TVA	Base	TVA)
4	00	0,00%	THE PERSON NAMED IN	
1	01	5,50%	P. Charles I.	
1	02	19,60%	54,32	10,65
1		0,00%		
1	04	0,00%		
1	05	19,60%		
1				ر. (

Total HT:

Montant TTC:

54,32 10,65 **64,97 €**

Page: 1/1

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis enoeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celle-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrossexie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au momen. Le la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer libremer.t. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par not antreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après

la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles

1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Árticle L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle :
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L 1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

FOURNIER S.A

SAS au capital de 500 000 Euros RCS d'Evry 552 029 696 - SIRET 552 029 696 00028 - APE 4511 Z N° TVA FR 49 552 029 696

BMW Service



ZA Courtaboeuf Nord 8, avenue du Québec 91951 LES ULIS Cedex B Téléphone: 01 69 07 84 84 Fax: 01 69 07 84 53

54 R.N. 20 91160 BALLAINVILLIERS Téléphone: 01 69 80 94 01 Fax: 01 69 80 94 02



ORIGINAL

N° Compte Facture client N°

1 Atel. LES ULIS

107849 **FUA20570** 30/05/2012

Date de Facture 30/05/2012 Date d'échéance 30/05/2012

Conseiller Service: Gaetan JOUEN

N° de clé:

Marque / Modèle BMW M3 420 ch Coupé	WBSWD91070PY32582	Immatriculation BK-967-BZ	23/12/2008	ulation		KM O.1 - TKms 1053 26 kms	
Référence	Désignation		Prix Unit.	Qté	Rem.	Montant HT	TVA
MC010000105	SERVICE GAMME STANDARD		7,50	2,00		15,00	02
MC010009999 83120029685 11427837997 83122296208 MICROFILTRE 64319159606 34000251DP910	VIDANGE POINTS CLES Castrol TWS Motorsport SAE 10W Kit cartouche de filtre à huile Détergent vitres avec antigel FORFAIT MICROFILTRE Jeu microfiltres/filtre à charbon act Renouveler le liquide de frein du sys	if stème ABS/ASC+T	7,50 23,00 20,86 2,01	9,00		90,00 207,00 20,86 2,01 66,05	02 02 02 02 02
83130443026 MC013610360	liquide de frein DOT4 LV, faible viso DÉPOSER ET REPOSER LES ROUES AVANT ET ARRIÈRE	cos.	7,50	6,00		45,00	02
MC013610178	EQUILIBRER LES ROUES AV ET A DÉMONTÉES	AR	7,50	12,00		90,00	02
GEOM MC0101400002	FORFAIT GEOMETRIE ESSAI ROUTIER STYLO RETOUCHE ET FILTRE A BONNE ROUTE ET MERCI DE VO		7,50	1,00 4,00		158,03 30,00	

VT = Valeur Temps BMW --> 1 heure = 12 VT Votre Concession FOURNIER SA vous remercie de votre visite

Coupon à joindre au réglement

N° Compte : Facture client N°

107849 FUA20570 30/05/2012

Date d'échéance : 30/05/2012 Type de réglement : ESP - CHQ - CB

Montant TTC:

Date de Facture:

932,84€

Code	% TVA	Base	TVA)
00	0,00%	The state of the s	
01	5,50%		
02	19,60%	779,97	152,87
2	0,00%		
04	0,00%	THE REAL PROPERTY.	
05	19,60%	THE PARTY NAMED IN	
		THE RELEASE	

Total HT : TVA :

Montant TTC:

779,97 152,87 **932,84** €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION ET DE RÈGLEMENT

Article 1 - ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du véhicule. Mais l'examen du véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

Article 2 - DEVIS

A la demande expresse du client, supposant un diagnostic approfondi du véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise.

Lorsque le devis est payant, le client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise.

Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le client décide de ne pas faire réparer son véhicule, le client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son véhicule.

Article 3 - EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis enoeuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, un avenant à cet ordre de réparation devra être signé par le client. Avant signature de cet avenant, le client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis.

Article 4 - TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au client lors de la réception de son véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le client. Cependant, le client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

Article 5 - DATE DE LIVRAISON

La livraison du véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le client en sera informé.

Article 6 - ACCESSOIRES - ESSENCE

Lors de la réception du véhicule à l'atelier, le client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler.

L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité d'essence, notés à l'entrée du véhicule à l'atelier.

Article 7 - GARDE DU VÉHICULE - ENLÈVEMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation.

Notre entreprise s'oblige à restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

Article 8 - ENLÈVEMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du véhicule terminé. En cas de non enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au client, et stipulant le montant des frais de garde, le véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du client.

Article 9 - PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au client des pièces remplacées, celle-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son véhicule. Le client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au client.

Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le client au moment de la livraison de son véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

Article 10 - DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont dispc 'bles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

Article 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au client et sera mentionnée sur la facture.

Au cas où le client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

Article 12 - FACTURATION - PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après

la date figurant sur la facture. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

Article 13 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation du potentiel de la clientèle et à la réalisation d'opérations de fidélisation, par la société BMW France à laquelle ces données seront transférées.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, d'un droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ainsi que d'un droit d'opposition à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à BMW France - Centre d'Interactions Clients - B.P. 86 - 67016 Strasbourg Cedex.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous en avertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles

1641 à 1649 du Code Civil.

Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés : "Article L 211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle :

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

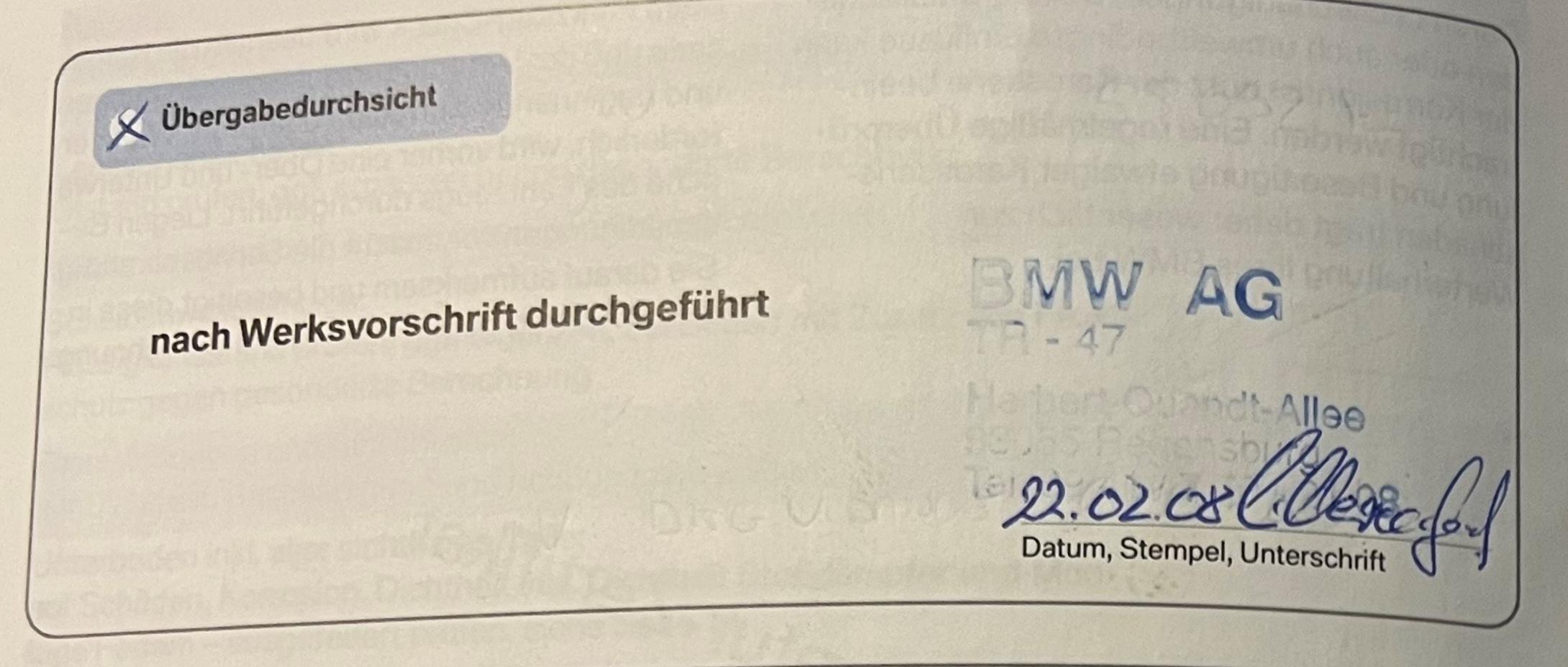
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

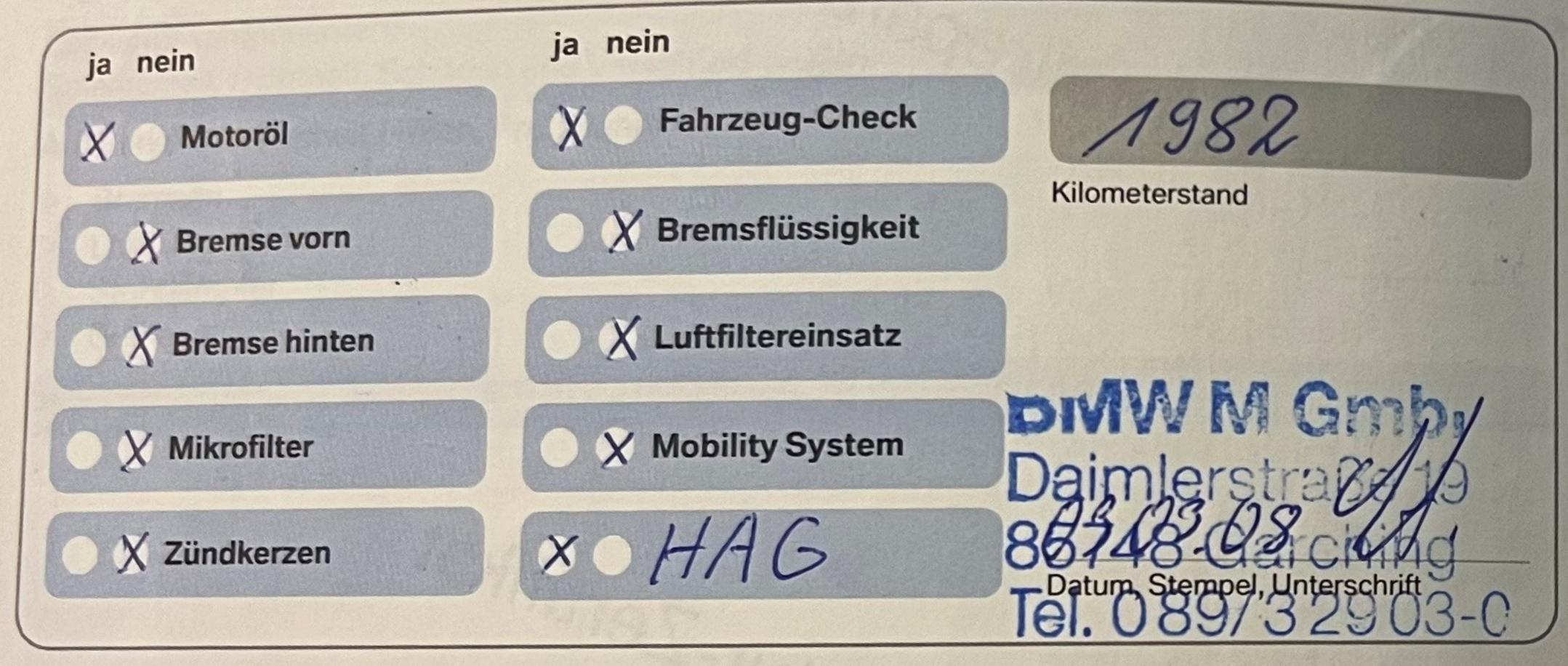
Article L 211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus.

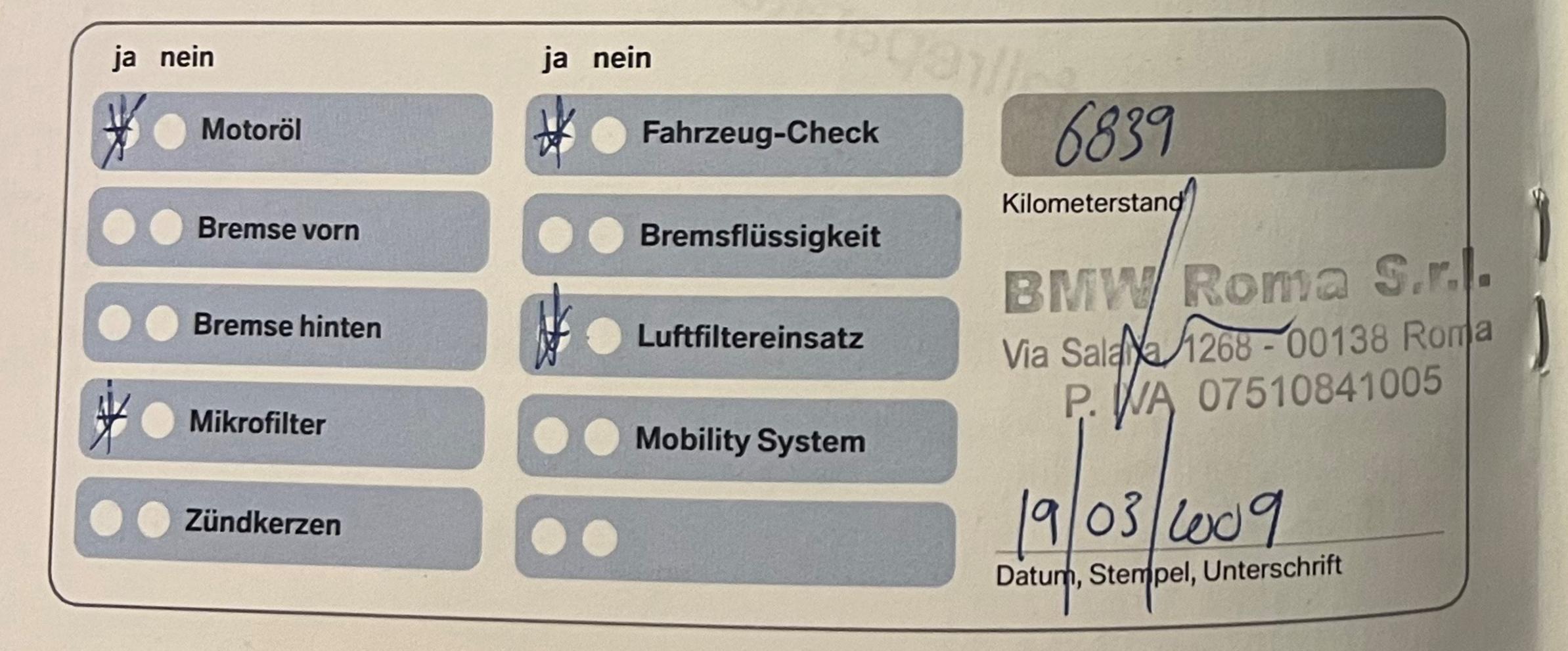
Article L 1648 al. 1 du Code Civil: l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

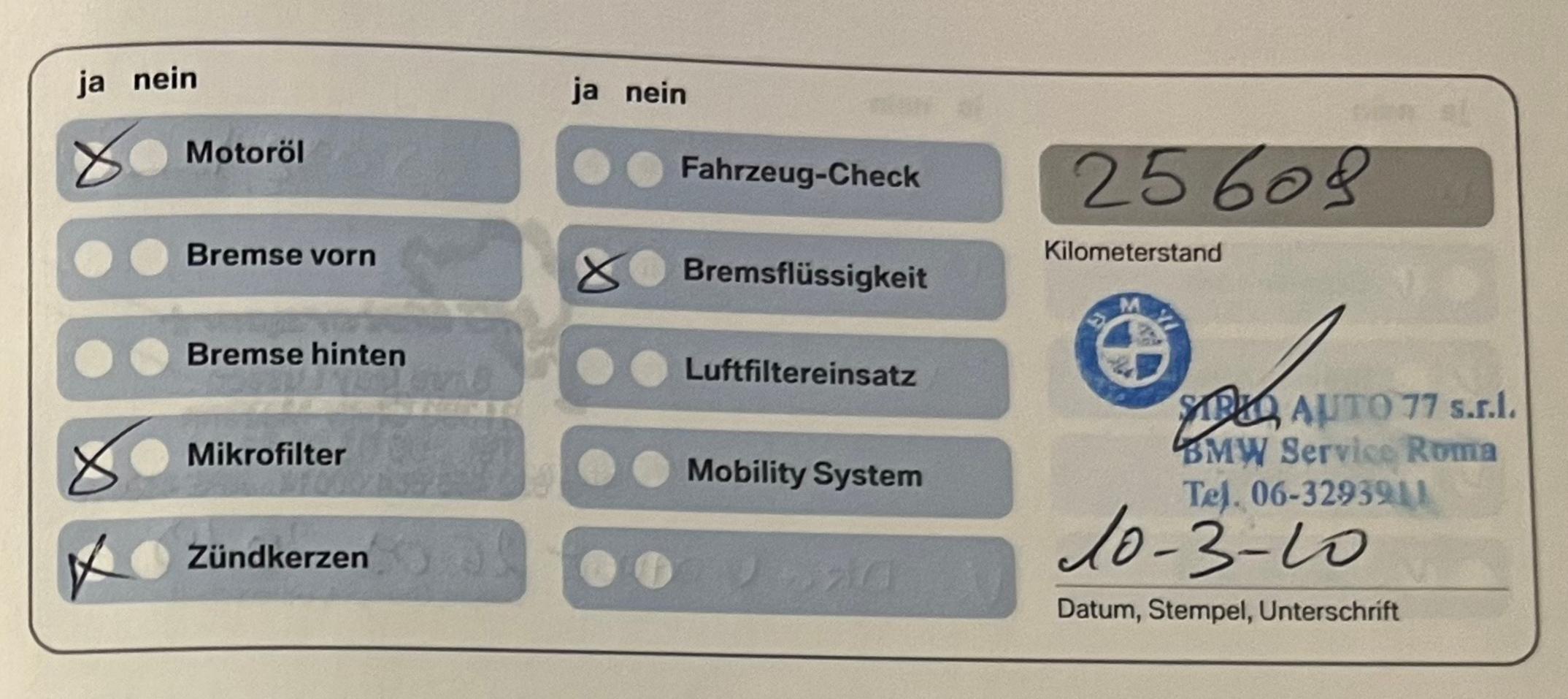
En tout état de cause, le véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du client.

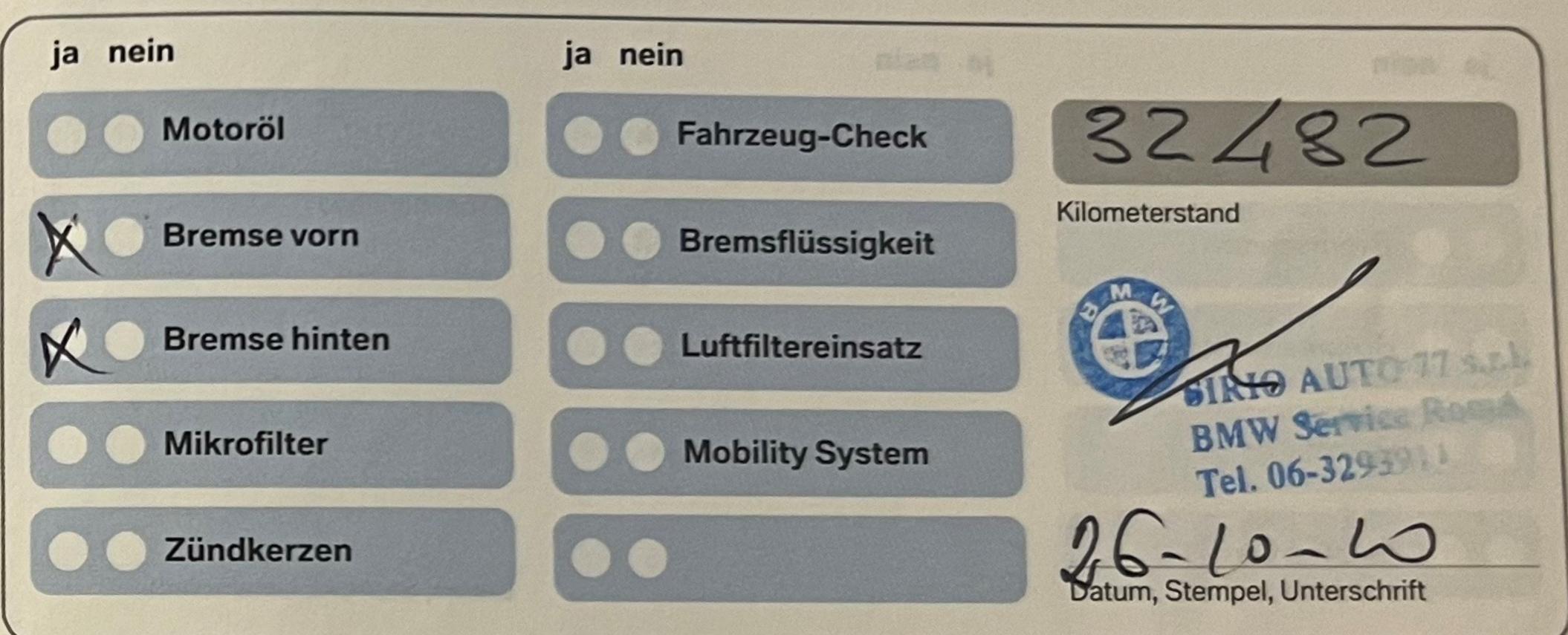
Wartungsnachweise











ja nein	ja nein	
Motoröl Motoröl	Fahrzeug-Check	43186 Rus
O Bremse vorn	Bremsflüssigkeit	BMW FOURNIER Z.A. COURTABOEUF
Bremse hinten	Luftfiltereinsatz	91940 ES-ULIS
Mikrofilter	Mobility System	
Zündkerzen		2 30 05 2012 Datum, Stempel, Unterschrift

Wartungsnachweise

